

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 25 octobre 2010.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

20. – FEDER 2007-2013. Portefeuille VERDI. Revitalisation urbaine Spintay.

Dany SMEETS

Les Verts votent contre ces expropriations, prévues du côté pair de la rue. Suite à la décision européenne de ne pas financer des logements, le projet de la Ville est devenu extrêmement vague à nos yeux. Seul la peur de perdre le subside conduit à exproprier, mais pas le contenu du projet, puisqu'il n'est encore qu'à ses balbutiements. Ecolo pense d'ailleurs que cet endroit pourrait accueillir utilement les nouvelles installations de l'ONEM, si des délais raisonnables pouvaient être proposés à ses responsables.

26. - TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS.

Dany SMEETS

Nous le répétons assez, la politique menée en la matière est plus financière que préventive. Les incitants pour que les personnes qui produisent peu ou pas de déchets n'existent pas, et la Ville a beau jeu de se réfugier derrière les prescrits de la Région wallonne qu'elle s'empresse d'ailleurs d'anticiper, voire de dépasser. Vote 100 fois non, non, non.

42.- CULTES. Budget 2011.

Pauline Dumoulin

Ecolo s'abstient à chaque vote sur les cultes, excepté sur les questions relatives à l'entretien du patrimoine historique et architectural que peuvent constituer les églises. Je tiens ici à rappeler l'explication de cette abstention. Il ne faut surtout pas y voir une démarche anti-cléricale ou anti-religieuse, loin de là. Ecolo s'abstient parce que la législation qui régit cette matière est complètement obsolète. Elle s'appuie notamment sur le décret impérial du 30 novembre 1809, sur la loi du 4 mars 1870 relative au Temporel des Cultes. Ces lois sont évidemment en complet décalage avec la réalité religieuse d'aujourd'hui. Il est plus que temps d'aborder sereinement la question délicate du financement des divers cultes au niveau régional et fédéral, via par exemple le concept d'impôt dédié, de financement proportionnel, etc. Voilà la seule raison de notre abstention, même si on comprend bien que la majorité doit répondre aux exigences légales.

46. – VOIRIES. Parc d'activités économiques de Chainoux. Déclassement partiel des chemins vicinaux 4,5 et 6.

Ces chemins n'existent plus, nous n'allons donc pas nous opposer à leur déclassement qui ne constitue que la formalisation d'un état de fait. Mais s'il s'agit d'un état de fait aujourd'hui, c'est qu'il y a eu probablement un souci de négligence ou d'inattention par le passé. Ce que nous regrettons dans la mesure où nous considérons que ces chemins doivent être préservés.

59.- INFORMATISATION DES GARDERIES SCOLAIRES.

Ecolo va s'abstenir sur ce point. Le système d'informatisation peut comporter certains avantages notamment en termes de gain de temps, mais il risque également d'amener un certain engrenage négatif en termes d'encadrement humain. Scanner les enfants quand ils arrivent ou qu'ils partent, c'est aussi entrer dans un processus qui peut conduire à déshumaniser l'action des encadrants. Quand le système fonctionnera, il ne faudrait pas en arriver à, par exemple, supprimer une gardienne en raison des économies de temps réalisées, mais au contraire utiliser ce temps au profit des enfants en renforçant encore l'encadrement humain.

60^a .- TAXE COMMUNALE SUR LES PYLÔNES DE DIFFUSION POUR G.S.M. Demande d'élaboration d'un nouveau règlement accompagné d'un cadastre des pylônes et mâts .

Dany Smeets, point ajouté à l'ordre du jour.

Monsieur l'Echevin des Finances,
Madame l'Echevine de l'Environnement,

Deux informations se sont croisées presque en même temps.

D'une part, la Ville de Verviers pense à supprimer en 2011 la taxe sur les pylônes GSM, malgré son besoin d'argent (point 25 de cet ordre du jour, retiré depuis). En effet, les opérateurs de téléphonie mobile contestent systématiquement cette taxe devant des tribunaux qui lui donnent, quasi chaque fois, raison.

D'autre part, la commune de Brunehaut, près de Tournai, vient de voter à l'unanimité un nouveau règlement communal de taxation des pylônes gsm. Là-bas, après plusieurs déboires semblables aux nôtres et à toutes les communes wallonnes d'ailleurs, le receveur avec l'aide d'un avocat, a décortiqué les divers jugements qui cassaient les taxes. Ils ont intégré les divers attendus, pour arriver à une nouvelle formule qui pourrait servir de référence en Wallonie. C'est en tout cas ce que j'ai lu dans la presse.

Pour rappel, la circulaire budgétaire wallonne pour 2011 permet de taxer jusqu'à 4000 € les pylônes gsm, et si elle revient avec cette taxe, ce n'est pas un hasard. D'ailleurs Brunehaut a décidé de passer de 2500 € à 4000 € par pylône. Et de récupérer ses arriérés sur cette base.

A en croire le compte 2008, Verviers a touché ou enrôlé 25.000 € (8 pylônes et 2 mâts) cette année-là. On retrouve la même somme dans le budget 2010. Soit dit en passant, cet enrôlement de 10 implantations seulement m'interpelle. Ce chiffre est très bas, j'ai l'impression de connaître de mémoire au minimum 20 emplacements d'antennes sur notre commune. Avez-vous enfin un cadastre exhaustif qu'Ecolo (Renée Baivier) vous réclamait déjà il y a de nombreuses années et que, sauf erreur de ma part, nous n'avons jamais reçu ? Ce cadastre contient-il uniquement 10 sites d'antennes ? Le cadastre, c'est ma première interpellation.

Ma deuxième interpellation concerne la décision du collège. Pourquoi abandonner cette taxe, même si je suis d'accord qu'actuellement cela ne se passe pas bien ? Mais pourquoi ne pas adapter notre règlement communal sur base du travail juridique réalisé à Brunehaut, ou sur la situation de Bassenge comme le disait l'échevin des Finances en commission ?

Abandonner cette taxation, c'est tuer la solidarité. C'est donner raison aux multinationales ou aux grandes sociétés de télécommunication qui engagent des avocats spécialisés. Elles se coalisent contre les communes à propos de cette taxe, alors qu'elles se combattent féroce-ment, sauvagement, au niveau des parts de marchés, de la concurrence. Ces sociétés investissent chaque fois que possible pour casser les systèmes de taxation, de financement collectifs qui profitent à l'ensemble de la population. Notre commune ne doit pas abdiquer devant cette logique peu citoyenne, parfois montée en idéologie par certains. Cette taxe pourrait d'ailleurs soulager d'autres taxations qui touchent des gens moins aisés. Cette taxe permet aussi d'une certaine façon de matérialiser le principe de précaution, sous forme d'une contribution financière en l'absence de preuve d'innocuité sur le long terme. Nombreux sont nos concitoyens qui redoutent les pollutions électro-magnétiques, nombreuses sont les observations scientifiques qui interpellent sans pour autant prouver les nuisances sur la santé. L'OMS émet d'ailleurs 10 recommandations quant à l'usage du gsm, ce n'est pas anodin. Si cette taxation a un intérêt financier pour notre commune, elle a aussi un effet « santé », puisqu'elle incite au regroupement. Les opérateurs ont en effet intérêt, à partir du moment où ils payent par pylônes ou mâts, de ne plus disperser les émetteurs, mais bien de les regrouper. Et quand on sait qu'on se dirige en Wallonie comme à Bruxelles vers une diminution des normes d'intensité tolérée pour les émetteurs d'ondes électro-magnétiques, on ne peut que se réjouir de ces regroupements qui devraient diminuer l'impact visuel, mais aussi l'exposition aux micro-ondes.

J'ai entendu les explications de l'échevin des Finances en section. Elles me réjouissent. Mais il me semble important, vu la décision du Collège communal du 27 août numéro 32A02 de supprimer cette taxe pour 2011 que le conseil communal prenne clairement position ici.

Monsieur l'Echevin des Finances, Madame l'Echevin de l'Environnement, quelle direction la Ville de Verviers va-t-elle prendre : l'abandon de cette taxe qui se justifie amplement ? Ou un renforcement à 4.000 €, en suivant l'exemple et le savoir-faire de la commune de Brunehaut ?

Projet de délibération.

Le Conseil, par ... voix pour, ... contre et abstentions

charge le Collège de proposer dès 2011 un nouveau règlement communal en matière de taxe communale sur les pylônes de diffusion pour G.S.M, à partir des éléments fournis par les communes de Bassenge et de Brunehaut.

Charge le Collège de vérifier si le cadastre des 10 mâts et pylônes gsm couvre bien la totalité des pylônes et mâts porteurs d'émetteurs ou relais gsm présents sur notre commune

MOBILITE douce et cheminement piéton dans Verviers.

Question orale de Pauline Dumoulin, conseillère Ecolo.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité,

Lors du dernier conseil communal, le groupe Ecolo est intervenu au sujet de la réfection des escaliers des Hautes-Mezelles. Rénovation que nous soutenions, évidemment, mais pour laquelle nous regrettons l'absence de vision globale du cheminement piéton dans notre ville, auquel vous ne croyez visiblement pas : quand, après des années de laisser-aller, vous vous décidez enfin -et uniquement dans le cadre de la revitalisation de Spintay- à rénover cet endroit, vous ne prenez en compte que l'aspect esthétique, au détriment de l'aspect fonctionnel : aucune réflexion sur l'usage qui pourrait en être fait dans le cadre d'une mobilité douce et conviviale, comme en témoigne l'absence de passage pour pousser un vélo ou une poussette. Vous préconisez une piétonisation partielle du centre ville, et vous avez raison. Mais celle-ci devrait commencer par la mise en valeur des venelles et escaliers existants dans et autour du centre ville. Au lieu de cela, les verviétois assistent à la fermeture des escaliers de la Chic-Chac, de la ruelle Maréchal, et, depuis la semaine passée, à celle de la ruelle Kuper, alors qu'elle est au centre même du piétonnier. Ces endroits sont insécurisés ? Il en faudrait pourtant peu en termes de moyens et de budget pour les rendre conviviaux, agréables. Eléments naturels du cheminement piéton dans notre ville, ils devraient être prioritaires dans toute réflexion sur la piétonisation et la mobilité douce en centre ville. Concepts qui restent théoriques pour vous, alors qu'ils sont cruciaux pour le développement de notre ville et la qualité de vie que ses habitants sont en droit d'attendre.

Un plan global, ambitieux, novateur et créatif en termes de mobilité douce participe à la « carte de visite » d'une ville (Lisbonne, Barcelone, Spa,... autant de villes qui l'ont fait avec succès). Des outils comme des escalators publics, des ascenseurs urbains, etc, pourraient être envisagés. Et Verviers dispose d'un fort potentiel naturel à ce niveau. Il est dommage que vous n'en preniez pas conscience.

En attendant, quels sont vos projets pour la ruelle Kuper qui a été interdite d'accès il y a quelques jours ?

GESTION DU SERVICE DE DOCUMENTATION ET D ARCHIVES.

Question orale de Pauline Dumoulin, conseillère Ecolo

Monsieur le Bourgmestre,

Je me permets de vous interpeller pour vous faire part de mes interrogations concernant l'organisation du service de documentation et d'archives de la ville de Verviers.

Depuis votre arrivée à la tête de la ville, ce service a pu développer et promouvoir un service efficace pour la Ville, les habitants et chercheurs verviétois ou d'ailleurs.

Toutefois, suite à des restructurations au niveau du personnel, et malgré la bonne volonté des employés, les horaires d'accueil du public deviennent de plus en plus que théoriques. Il devient de plus en plus compliqué pour le public de venir consulter les archives ou effectuer des recherches.

Je me demandais donc comment vous envisagiez l'avenir de ce service et, dans le cas où le personnel devait rester réduit à son strict minimum, s'il n'était pas possible d'obtenir des subsides auprès d'autres instances, afin de garantir l'encadrement nécessaire de ce service, dont l'historien que vous êtes ne doit pas méconnaître l'intérêt.

Je vous remercie.

CONSEIL COMMUNAL DE VERVIERS – 25/10/2010

JEAN-MARIE DELOBEL – CDH

POINT 21. PATRIMOINE-Grand Théâtre de Verviers-Rénovation-Fondation d'Utilité Publique-Création-Accord de principe.

1.FONDATION d'UTILITE PUBLIQUE.

- La promotion de la vie culturelle à VERVIERS et dans son arrondissement suppose et même exige la rénovation totale du THEATRE et cela, dans tous les domaines : immobilier, technologique, confort et accessibilité pour tous, sécurité, esthétique,...
- Nous sommes tous bien conscients que l'élément financier de cette problématique doit être cerné avec précision et que toutes les pistes de financement doivent être étudiées. Chacun sait aussi, d'expérience, qu'aucune source, même providentielle et inespérée, un oncle d'Amérique par exemple, ne pourra supporter exclusivement cette charge extrêmement lourde.
- Dans cette perspective, la création d'une F.U.P., consacrée au Patrimoine verviétois dans son ensemble, peut certes aider à trouver quelques fonds... Le CDH ne s'oppose donc pas sur le principe de cette initiative qui devra se traduire en termes juridiques concrets.

2. RENOVATION DU GRAND THEATRE.

- Quelques précisions :

* le théâtre de Verviers est un MONUMENT, dans tous les sens du terme, qui date de 1892 (un an avant l'OLYMPIA...) ; malgré plusieurs interventions plus ou moins récentes – toitures, portes coupe-feu, système alerte/alarme, sols anti-feu, jeu d'orgue,...- l'état général du théâtre reste problématique, tant dans son aspect extérieur que dans ces installations intérieures.

* d'autre part, la technologie des installations de scène, d'éclairage, d'acoustique est à rénover fondamentalement sinon à remplacer purement et simplement.

* la rénovation des usines BETTONVILLE a été, magnifiquement d'ailleurs, menée à bien pour un montant de +/- 7 à 8 millions d'euros, celle de l'Hôtel de Ville est en cours et se révèle tout aussi positive, pour environ 4 à 5 millions d'euros. Ces deux rénovations, que je prends pour exemples, n'ont été possibles que grâce à un large subventionnement d'autres pouvoirs publics.


CONSEQUENCES :

- La Ville ne peut évidemment à elle seule porter une opération « grand théâtre », estimée jadis à 12/15 millions d'euros ... Certes, des subsides de +/- 70 % peuvent être promérités pour les aspects qui le concernent comme immeuble classé, mais cette intervention de la RW et de la Province laisserait encore à notre Ville une charge d'emprunt de 30 %, soit de 4 à 5 millions d'euros. Pour mémoire, la capacité d'emprunts annuelle de VERVIERS est limitée à 3 millions d'euros pour l'ensemble de ses dépenses extraordinaires !
- La création d'une F.U.P. ne peut donc qu'être une réponse très partielle à notre problème « théâtre », à moins que, selon l'expression consacrée, vous n'ayez des espérances ? Je souligne, par ailleurs, que la procédure dite du « certificat de patrimoine », initiée à

plusieurs reprises dans ces dernières années mais jamais menée à bien jusqu'ici, suppose le choix d'un auteur de projet et que cette désignation entraînera des honoraires fixés sur la base estimée du coût global des travaux.

- D'autres pistes, oui mais lesquelles ? La plus certaine serait de convaincre un autre pouvoir public de reprendre à sa charge la propriété du théâtre : utopie ? mais qui fut réalisée pour d'autres projets semblables en Wallonie !
- Quoi qu'il en soit, le concours de TOUS les pouvoirs subsidiaires doit être fortement sollicité et obtenu: RW, Province, Communauté Française, Fonds Européens, comme ce fut le cas pour BETTONVILLE.

Un projet d'une telle ampleur ne peut se réaliser que si toutes les Forces Vives de l'arrondissement en font leur priorité, comme elles le firent pour d'autres projets, je pense, par exemple, à AQUALIS... A nous tous ensemble de mobiliser notre capacité de lobbying et de médiatisation au service d'une réalisation-clé pour notre Ville et nos concitoyens. Nous attendons que la majorité actuellement en place prenne des initiatives dans ce sens et nous collaborerons à fond au succès de l'entreprise.

Conseil communal du 25 octobre 2010Taxe sur les pylônes GSM (point 25 - retrait)

Le Collège propose au Conseil de retirer ce point et d'y revenir fin novembre avec un nouveau règlement.

Le Collège avait constaté que la Ville est constamment déboutée par les juridictions civiles pour les recours qui nous opposent à tous les opérateurs de téléphonie concernant la taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM. Le Collège avait décidé au début du mois de proposer d'abroger le règlement communal en vigueur à défaut d'éléments nouveaux, en raison notamment du coût des procédures judiciaires en cours. Nos conseils, en outre, nous recommandaient de ne pas interjeter appel de ces décisions judiciaires.

Plusieurs éléments sont intervenus qui nous font penser qu'il faut néanmoins poursuivre cette taxation.

La circulaire budgétaire pour 2011, tout d'abord, qui nous est parvenue le 8 octobre dernier.

Cette taxe est reprise dans la liste autorisée avec des commentaires additionnels non négligeables.


Le ministre estime qu'il est conforté dans la légalité de cette taxe, même s'il est libre, bien sûr, aux communes de la lever ou non.

Pour rappel, il y a contradiction entre la jurisprudence européenne, qui admet la légalité de cette taxe, et les juridictions civiles belges dont la jurisprudence est généralement défavorable aux communes, à l'exception, non négligeable, semble t'il, du Conseil d'Etat. Cette situation entraîne évidemment une insécurité juridique qui nous est défavorable.

La circulaire du gouvernement wallon explique dans le détail pourquoi il s'agit d'une matière que seul le pouvoir fédéral peut résoudre.

Le gouvernement invoque à ce sujet la proposition de loi de notre collègue Schyns (CDH), et consorts, déposée le 10 mars 2009 à la Chambre. Cette proposition vise à permettre la perception d'impôts au profit des communes sur les pylônes et supports pour antenne GSM. Dans son avis sur cette proposition, le Conseil d'Etat laisse entendre qu'il serait utile que celle-ci se borne à introduire une disposition interprétative de la loi du 21 mars 1991 sur les entreprises publiques autonomes afin de limiter l'interdiction d'imposition au droit d'utilisation du domaine public. Cela réglerait en outre le problème de la rétroactivité des dispositions communales.

On voit donc que le problème est complexe mais que c'est indubitablement, selon les termes mêmes de la circulaire, par la voie législative fédérale que viendra la solution.

 Il faut savoir enfin que depuis la dissolution du Parlement fédéral au printemps dernier, toutes les propositions de loi sont devenues caduques mais le ministre croit savoir que la proposition qui nous occupe pourrait être relevée de caducité.

Il nous reste donc à espérer, avec le gouvernement wallon, que cette initiative législative aboutira. Il s'est engagé en tout cas à mettre tout son poids dans la balance.

Dans cette attente, le Collège propose de préparer puis de déposer un nouveau règlement en la matière qui, dans sa motivation, s'inspirerait de celle du règlement de Bassenge, qui a réussi semble-t-il à passer la rampe des tribunaux, et peut-être également de celui de la commune de Brunehaut que M. Smeets invoque à juste titre.

Notre travail inclut bien entendu une réflexion sur le taux de cette taxe et sur le nombre de pylônes existant à Verviers afin d'inciter les opérateurs à regrouper leurs instruments.

Je vous propose donc d'y revenir lors de notre prochain conseil communal et pense, ainsi, avoir répondu aux préoccupations de notre Collègue M. Smeets, préoccupations qui sont aussi les nôtres.

Je vous remercie,



Jean-François Istasse,
Échevin des finances.

Organisation du service des Archives – Accueil du public

Le Service des archives n'a connu aucune réorganisation. Il fonctionne actuellement avec 6 agents : 3 temps plein, 2 mi temps et un 4/5 temps répartis sur deux sites.

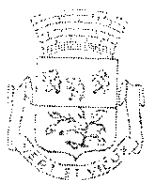
Au bureau de la place du Marché, sont localisés trois agents (1 temps plein, un mi temps et un 4/5 temps). Le public y est reçu pour les consultations classiques (principalement la presse verviétoise) les lundi, mardi, jeudi et vendredi en matinée ainsi que le mercredi toute la journée. Les lundi, mardi et jeudi après-midi sont réservés aux recherches généalogiques (consultation registres d'état-civil). Vu la relative exigüité des locaux, les consultations se font de préférence sur rendez-vous.

Au bureau du bâtiment Pont Sommeleville sont localisés trois agents (2 temps plein, un mi-temps). L'accueil du public y est rare et se fait généralement sur rendez-vous.

En cas de nécessité (maladie, congé), les agents localisés Pont Sommeleville se rendent place du Marché pour y rendre le service voulu à la population.

Les problèmes éventuels liés à la double implantation et à l'exigüité des locaux seront résolus lorsque les archives communales et les agents qui y travaillent seront réunis dans les nouveaux locaux, rue de Biolley, qui pourront accueillir une dizaine de lecteurs en même temps.

Jean-François Potelle
Archiviste



Bernard Piron
Conseiller communal

Conseil communal du 25 octobre 2010

Question orale concernant la politique du stationnement payant à Verviers

Le 4 octobre dernier, le nouvel échevin de la mobilité de Verviers nous a annoncé, via le plan de mobilité, la volonté du collège **d'augmenter le nombre d'horodateurs**. Pour nous, les horodateurs ne sont pas seulement des sources de revenus pour la ville mais aussi un des bons outils de gestion de la politique de mobilité et de stationnement.

Toutefois, les « petits » commerces des villes subissent la **concurrence des centres commerciaux** où le parking est soit gratuit, soit remboursable en cas d'achat dans l'un des magasins du dit centre.

Afin de **soutenir nos commerçants** et le développement futur du **commerce local**, il serait peut-être possible de prévoir un système analogue en **concertation** avec les associations de commerçants.

Je pense, par exemple, à l'émission d'un bon de réduction en même temps que le ticket de l'horodateur. Ce bon serait échangeable dans les commerces ou établissements de la zone. Ce système permettrait de diminuer le coût réel du parking pour les clients des commerces et peut-être même à inciter les visiteurs de passage à devenir eux-mêmes des clients.

Une formule devant être mise en place pour que les commerçants ne soient pas évidemment les seuls à supporter la charge du coût du parking de leurs clients mais que celle-ci soit prise en charge pour la plus grande partie par le bénéficiaire des recettes des horodateurs, en l'occurrence la ville de Verviers.

Est-il envisageable de mettre en place ce genre de procédé à Verviers ?

Si non, que comptez-vous faire pour soutenir les commerces de notre ville et lutter contre la concurrence des centres commerciaux et des villes voisines où le parking est directement ou indirectement gratuit ?

Je vous remercie de votre attention.

Bernard Piron
Conseiller communal



Groupe cdH

Marc ELSÉN

Chef de Groupe au Conseil

Conseil Communal du 25 octobre 2010

Question à Monsieur le Bourgmestre Claude DESAMA et à Monsieur l'Echevin Echevin du Personnel, de l'Etat civil, de la Population, des Etrangers, des Cultes et des Anciens Combattants Pierre MOSON

Le soutien psychologique aux Membres du Service Régional d'Incendie

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur L'Echevin du Personnel,

La question du soutien psychologique aux Membres du SRI a été à maintes reprises évoquée depuis de nombreuses années.

J'étais moi-même longuement intervenu sur le sujet lorsque j'étais Echevin du personnel... fonction que j'ai eu le plaisir d'assumer jusqu'en 2000.

Les situations pénibles, tournant parfois au drame, ne manquent pas dans le vécu des Agents du SRI. Des événements dramatiques vécus parfois même dans leur propre chair !

La gestion du vécu quotidien et la gestion des ressources humaines au sein du Corps des Pompiers impliquent de prendre en considération non seulement l'organisation logistique mais aussi les aspects émotionnels inhérents à la nature même de l'activité professionnelle en question. La volonté est certes présente dans le chef des Responsables du SRI, mais encore faut-il qu'ils disposent des moyens humains et financiers pour ce faire !

Il s'impose donc selon nous de concrétiser à court terme la mise en place d'une réelle cellule de soutien psychologique. N'attendons pas un nouveau drame, le cas échéant, pour se poser une xième fois la question ! Il s'agit non seulement d'une nécessité aujourd'hui impérieuse en termes d'équilibre et de qualité de la vie au sein du Corps, mais également et même d'abord de respect du personnel concerné.

Les analyses, réflexions, et débuts d'expérience ont eu lieu : ils doivent maintenant être opérationnalisés. Tant en terme d'organisation, en parfaite collaboration avec le SRI, que d'inscription budgétaire !

Notre question est simple : où en êtes-vous dans cet important dossier ? Comment allez-vous procéder pour la mise en place et l'opérationnalisation de cette indispensable cellule de soutien psychologique ? Quel est précisément le calendrier que vous vous êtes fixés ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

L'approche du soutien psychologique à fournir aux membres du personnel du SRI me semble devoir distinguer deux éléments importants :

1. D'une part le soutien après intervention traumatisante
2. D'autre part l'analyse de la charge psychologique, l'analyse de risque

On pourrait aussi dire qu'il y a d'une part l'intervention curative et d'autre part les mesures préventives

1. Pour répondre à la première préoccupation, il existe une convention avec un psychiatre, qui peut recevoir les sapeurs-pompiers qui le désirent de manière confidentielle. Le coût est pris en charge par la Ville.

De plus, le service médical du travail (SPMT) possède une cellule d'intervention post-traumatique très performante. Celle-ci a fonctionné lors de l'incendie mortel (1 enfant) à Ensival.

Lorsque le pompier en exprime le besoin, il peut contacter la cellule psychologique du SPMT. À partir de ce moment, il est mis en contact avec un conseiller en prévention psychosociale qui organise si nécessaire un débriefing individuel ou collectif dans les 48 à 72 h après l'événement traumatisant. C'est aussi elle qui est chargée de réorienter « le patient » vers des services spécialisés.

Pour information, la gestion de ce type d'événements fait partie des missions du SEPPT. Les missions de ce service étant elles-mêmes définies dans la loi du 4/08/1996 relative au bien-être des travailleurs.

Par ailleurs, le conseiller en prévention de la commune a fait distribuer des folders du SPMT expliquant la démarche à suivre (voir annexe).

2. Pour ce qui concerne la prévention, nous sommes bien conscients des enjeux comme en témoignent la participation ce 12 octobre de l'échevin du personnel et de deux chefs de division à la formation de l'UVCW relative à la gestion des risques psychosociaux au travail.

Par ailleurs, des contacts ont été pris par les responsables du SRI avec deux psychologues :

Ceux-ci proposent un plan de travail intéressant :

- 1) analyser la charge psychologique globale par des interviews de groupes (pelotons).
- 2) analyser la charge psychologique de certains membres du service demandeur
- 3) Proposer des solutions pour diminuer ces problèmes au sein du service
- 4) Proposer une aide personnalisée aux membres du service qui en ont besoin
- 5) Aider les membres du service à gérer les moments difficiles en donnant des clés lors de travaux de groupe (agressivité croissante de la part des patients en ambulance, surmonter plus facilement une intervention tragique,...).

Ce plan de travail sera étudié par le GRH en collaboration avec le commandant des pompiers. Ces responsables seront chargés de faire des propositions au collège pour sa mise en œuvre dans le respect des règles d'attribution des marchés de service.

Quelques informations utiles à savoir face à un événement traumatisant



Un accident de travail
grave
Le suicide d'un collègue
Un hold-up
Une altercation violente
...

SPMT

SECTION GESTION DES RISQUES

Service des Formations Certificatives

Quali Orben 32-34

4020 LIEGE

Tel: 043446293

Fax: 043446261

gdr@spmt.be



Service de Prévention
et de Médecine du Travail
des Communautés Françaises
et germanophones de Belgique

Les services du SPMT

Pour la(les) personne(s) traumatisée(s):

- Débriefing individuel ou collectif (dans les 48 à 72 h après un événement)
- Réorientation vers services spécialisés

Pour l'entreprise:

- Sensibilisation du personnel et de la ligne hiérarchique
- Formation de la ligne hiérarchique
- Élaboration de procédures (équipe d'intervention de 1 ère ligne: formation)

Pour tout renseignement

Vous pouvez nous contacter par téléphone
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 16h

Cellule psychosociale

Té: 04/344 62 93

Mai: gdr@spmt.be

Pensées et sentiments intrusifs: thèmes les plus fréquents

- Anxiété, irritabilité, accès de colère, tristesse
- Peur d'un nouvel incident (répétition)
- Maisie lié à la présence de pulsions agressives (désir de vengeance, de faire justice, de ne pouvoir se contenir)
- Colère contre la (les) personnes rendue(s) responsable(s) de l'événement et de son évolution
- Colère contre ceux qui n'ont pas été touchés par l'événement
- Sentiment de culpabilité liée à l'idée d'être responsable de quelque chose dans l'événement
- Sentiment de culpabilité de s'en être tiré à meilleur compte qu'une autre personne
- Intrusion des images de l'événement

l'accompagnement des personnes

pour les victimes les aides les plus appréciées
sont, dans l'ordre, :

- des collègues
- de la hiérarchie
- de la famille
- des professionnels extérieurs





Qu'est-ce qu'un événement traumatique ou incident critique?

Événement durant lequel des individus

- ont pu mourir ou être très gravement blessés
- ou ont été menacés de mort ou de graves blessures
- Événement dont l'impact provoque une détresse pouvant déstabiliser des individus ou des groupes de personnes habituellement aptes à faire face
- Un incident critique peut être individuel ou collectif.
- Même lorsqu'il ne concerne directement qu'un seul membre du personnel, il a des répercussions sur l'ensemble de l'équipe, voire sur l'organisation en tant qu'institution.

Quelques exemples d'incidents critiques

- Une blessure grave ou qui menace la vie
- Un accident évité de justesse qui menace la santé et la sécurité ou celles des collègues
- Le décès d'une personne après avoir tenté de la secourir
- La découverte d'une mort violente
- Le décès d'un enfant ou la violence envers un enfant
- La violence infligée à soi-même ou à un collègue de travail
- Des désastres naturels qui affectent le travail



Réactions psychologiques consécutives

Elles concernent les victimes directes et aussi les personnes impliquées indirectement c'est-à-dire :

- Ceux qui ont été exposés au danger
- Ceux qui ont été témoins
- **Etat psychologique après un incident critique**
- La confiance de base, la confiance en autrui peut être rompue.
- Les personnes peuvent se sentir dépassées ou incapables de composer avec les activités quotidiennes.
- L'attitude envers le travail et le lieu de travail peut changer de manière radicale.
- S'il n'y a pas de soutien ou s'il n'est pas adéquat (ne tenant pas compte des besoins des personnes), elles pourraient se sentir délaissées. Il peut en résulter une chute du moral ou de motivation,...
- Les fragilités psychologiques réapparaissent.
- Une sensibilité à la banalisation peut apparaître.

Remarque : On observe une grande variabilité de la réaction après l'événement



Les manifestations de stress suite à un incident critique:

Reviviscences de l'événement traumatisant

- Obnubilation accompagnée d'images envahissantes et récurrentes, cauchemars, impressions « comme si », ...

Évitements

- Fuite des éléments, endroits, personnes associées au traumatisme; difficultés à travailler près du lieu où est survenu l'incident; troubles de la mémoire (en général et spécifiques à l'incident); tendance à se détacher d'autrui, ...

Symptômes neurovégétatifs

- Anxiété, irritation, colère, tristesse; troubles du sommeil, de l'appétit et de la digestion; hyper vigilance et hyper réactivité; désorientation et mauvaise concentration. ...

Altération du fonctionnement social, professionnel et familial

- Sentiment de culpabilité (et si??), diminution de l'activité physique; difficulté face à l'isolement ou à la présence d'autres personnes, changement de philosophie de vie,

Durée des séquelles

- Variable selon les individus (vécus antérieurs, ...)
- De quelques jours à plusieurs semaines
- Amélioration en dents de scie



Groupe cdH

Conseil Communal du 25 octobre 2010

*Question à Monsieur l'Echevin de l'Infrastructure, des Evénements
et des Sports Didier NYSSSEN*

Marc ELSEN

Chef de Groupe au Conseil

*La rénovation de la piste d'athlétisme à Bielmont**- Mode de financement et calendrier*

Monsieur l'Echevin,

Chacun conviendra que notre Ville se doit de disposer de pistes d'athlétisme d'excellent niveau, tant pour les clubs sportifs et en particulier l'Union athlétique Hautes-Fagnes- dont la réputation n'est plus à faire, que pour les sportifs verviétois en général.

Il importe également de signaler que, à coté des entrainements quotidiens, de nombreuses manifestations sportives, dont certaines de très haut niveau, ont lieu à Bielmont.

Le coût initial de la rénovation de la piste se montait à 280.000€, subsidié à hauteur de 75%. Suite à un problème technique, le coût est maintenant revu à la hausse pour atteindre un montant de 520.000€ ; Et il se pourrait que le subside Infrasport ne puisse pas être revu en conséquence.

Voici mes questions, Monsieur l'Echevin :

Le problème technique qui a justifié une telle augmentation ne pouvait-il être anticipé par les experts, voire par la société adjudicatrice ?

Pourriez-vous nous apporter toutes les précisions et les garanties sur le mode de financement ?

Et d'autre part, quelles sont les implications sur le calendrier d'exécution des travaux, la situation actuelle du club d'athlétisme et de ses membres, en particulier des plus jeunes, se révélant très inconfortable ?

Je vous remercie pour vos réponses.

VILLE DE VERVIERS



Conseil communal du 25 octobre 2010

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

Question orale : Propreté et lutte contre l'insécurité à Verviers – responsabilités de la Ville en matière d'aménagement et d'entretien de l'espace public

Monsieur le Président,
Chers membres du Conseil,

Comme vous le savez, lors du dernier conseil, la question de la lutte contre le sentiment d'insécurité a suscité de vifs débats. Cette question reste néanmoins un des enjeux fondamentaux pour les habitants de notre commune et elle est transversale à une série de champs d'action : vivre ensemble, aménagement du territoire, environnement, éducation, citoyenneté et propreté. Pour cette dernière, le cdH souhaite établir un plan d'action plus ambitieux et concrétiser des avancées visibles et mesurables dans le domaine.

La tâche est lourde et les défis nombreux. Mais il convient de débiter le marathon par un premier pas. C'est pourquoi nous voulons au sein de cette assemblée mettre l'accent sur la nécessité d'une approche intégrée et transversale de la propreté et inciter à établir un plan d'action concret. L'initiative de Toulouse qui a lancé 100 mesures pour son Défi Propreté¹ est à ce sujet intéressante et mérite notre attention.

De plus, lors de notre journée de nettoyage organisée récemment par les Jeunes cdH, intitulée « Dans la peau d'un touriste », nous avons pris quelques photos de situations problématiques qui relèvent de la responsabilité de la Ville et pour laquelle nous voulons voir émerger des actions concrètes pour y remédier (éclairage, rénovation, réparation, nettoyage...)

A titre d'exemple, voici 10 points noirs qui ont été recensés :

1. Une vitre cassée du mobilier urbain (panneau publicitaire) situé près du pont Parotte
2. Une vitre brisée du mobilier urbain (panneau publicitaire) situé rue de Hodimont
3. Un boîtier électrique abîmé (suite à un accident) situé au carrefour de la rue Lucien Defays et du Boulevard de Gérarchamps
4. Une poubelle abîmée, des tags ainsi que la verdure sauvage située le long du quai Jacques Brel (voir photos en annexe)
5. Des tags près du Musée de Verviers, rue Renier et corrosion sur la plaque indicative (voir photo annexe)
6. Un pavé retiré d'un aménagement urbain en pierre (banc public) sur le Pont du Chêne (voir photo annexe)
7. Une vitre brisée sur le pont du Chêne (voir photo annexe)
8. Les briques manquantes rue Saucy dans le square où les jeunes jouent et où les familles se rassemblent en été (en face de l'ancien Delhaize)
9. Un avaloir bouché rue Saucy au même endroit
10. L'éclairage de la rue aux Laines qui lorsqu'on vient de la Place de la Victoire est largement insuffisant et insécurisant.

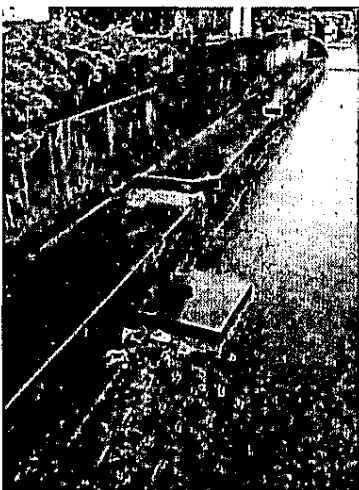
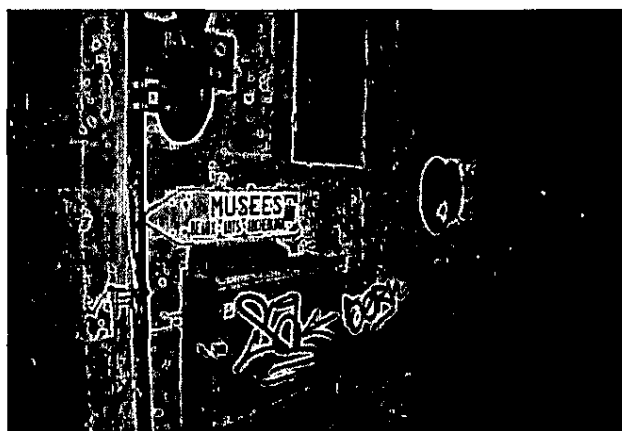
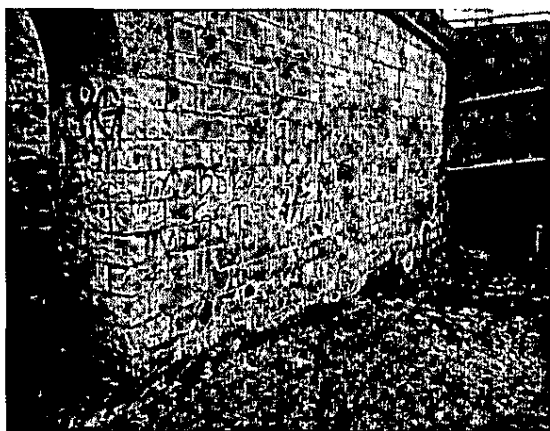
¹ <http://www.toulouse.fr/cadre-vie/defi-proprete>

Voici autant de situations concrètes, qui ne prétendent pas être exhaustives, relevant de la responsabilité de la Ville et méritant incontestablement d'être solutionnées rapidement.

C'est pourquoi nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

- Etiez-vous informés de ces situations et si oui, pourquoi n'ont-elles pas été solutionnées à ce jour ?
- Est-ce que la Ville met en place un système de repérage des dégradations avec une équipe d'intervention rapide pour les petits travaux ?
- Suite à notre action, la Ville va-t-elle prendre des mesures prioritaires pour soigner le parcours touristique et rénover ou réparer les dégradations qui ternissent ce parcours ?

Annexes : Voici quelques photos des points noirs constatés



Réponse à la question M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, à M. le Bourgmestre (et Mlle LEJEUNE) concernant la propreté et lutte contre l'insécurité à Verviers.

Il me semble que votre façon d'aborder la problématique de la propreté publique manque réellement d'une vision globale de la matière, d'une connaissance des moyens mis en œuvre, des actions transversales qui sont menées, des difficultés rencontrées chaque jour par les hommes et les femmes de terrain. Vous faites référence au « Défi propreté » de Toulouse, sans analyse des défis relevés à Verviers en la matière, de ce qui est mis en place à Verviers.

Afin d'avoir une connaissance parfaite des moyens mis en œuvre pour la propreté publique, je vous renvoi sur le site y consacré : www.unjeudenfant.be

En effet, l'organisation de terrain a été nettement améliorée ces dernières années en réorganisant les effectifs sur les quartiers plus problématiques, en décentralisant en partie les équipes par quartier (du moins pour le balayage manuel), en complétant le réseau des poubelles publiques et celui des doggynets, en lançant la mise en place de cendriers de rue,...

Les relais de terrain fonctionnent dans une optique de transversalité avec la contribution des gardiens de la paix, des stewards urbains, de la police,...

La sensibilisation et la prévention également s'organisent chaque jour, via le service de l'environnement, le service de prévention, notamment dans les quartiers les plus problématiques, les gardiens de la paix,.... Vous le savez, nous avons également matérialisé cette sensibilisation par la Campagne de propreté publique, qui doit être répétitive.

Sans oublier la mise en place d'une répression spécifique pour la délinquance environnementale, avec l'organisation de brigades mixtes (une collaboration entre la police et le service nettoyage) chaque semaine sur le centre-ville d'abord, et sur Hodimont depuis peu, qui permet de retrouver les auteurs des dépôts sauvages, le nombre de PV dressé pour délinquance environnementale ne cesse d'augmenter.

Mais il faut se rendre compte que la malpropreté publique est un réel problème de société, qui n'est pas spécifique à Verviers loin de là, mais redondant dans nombre villes. Nous faisons d'ailleurs partie des 9 grandes villes wallonnes, et concertons régulièrement avec entre Echevins de la propreté publique. Malgré les moyens importants mis en œuvre, le fléau des dépôts sauvages nous submerge : que croyez-vous que ressent un ouvrier du nettoyage quand il retrouve chaque jour, au même endroit ce qu'il a ramassé la veille ! Il s'agit là vraiment d'un réel problème d'éducation ! Il ne faut pas banaliser la délinquance environnementale ! Et ça, vous n'y faites pas référence dans votre intervention !

- Statistiques 2009 :
 - o 579,65 tonnes de déchets de balayage
 - o 1.092,42 tonnes de déchets ménagers (dépôts sauvages + poubelles publiques)

- 232 tonnes d'encombrants (dépôts sauvages)
- Les premiers chiffres pour 2010 par mois :
 - 55 tonnes de déchets ménagers
 - 15 tonnes d'encombrants

Il ne s'agit donc pas pour un parti ou un autre de monter au créneau sur cette problématique, mais bien d'avoir une action commune dans la même direction.

Certes, on peut toujours dégager des moyens supplémentaires, améliorer l'organisation de terrain (je pense notamment au volet Vesdre) et c'est ce sur quoi on travaille au jour le jour : nous finalisons en ce moment un plan d'actions pour la propreté et la répression environnementale, en vue d'optimiser nos actions. Mais, très clairement, on peut doubler, tripler les moyens, ça ne résorbera pas le problème initial de la délinquance environnementale. Je ne pense pas qu'il appartient à l'autorité communale d'aller éduquer au civisme dans les ménages verviétois, mais bien de sensibiliser en réexpliquant et en rappelant les obligations de chacun en matière de propreté publique.